

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/183 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE FINANCEMENT DE L'OPERATION INTERCONNEXION NORD DES ATELIERS DE CASAMOZZA

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme CASALTA Laetitia à Mme Marie-France BARTOLI
M. CASTELLI Yannick à M. Marc-Antoine NICOLAI
Mme COLONNA Christine à M. Jean BIANCUCCI
M. FEDERICI Balthazar à M. François MOSCONI
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. Dominique BUCCHINI
Mme FRANCESCHI Valérie à M. Jean-Jacques PANUNZI
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. Camille de ROCCA SERRA
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme Pascaline CASTELLANI
Mme LACAVE Mattea à M. Gilles SIMEONI
Mme MARTELLI Benoîte à M. Antoine ORSINI
Mme NATALI Anne-Marie à Mme Diane BEDU-PASQUALAGGI
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme Marie-Hélène VALENTINI
Mme RUGGERI Nathalie à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. SANTINI Ange à M. Antoine SINDALI
Mme SCIARETTI Véronique à Mme Josepha GIACOMETTI

ETAIENT ABSENTS : MM.

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales de l'opération Interconnexion nord des ateliers de Casamozza, pour un montant total TTC de 1 087 000 euros.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe	47 %	470 000 € HT
- Collectivité Territoriale de Corse	53 %	530 000 € HT

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 septembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

**RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE
Interconnexion nord des ateliers de Casamozza**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au financement de l'opération « interconnexion nord des ateliers avec la section périurbaine Bastia-Casamozza exploitée en CCVU ».

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Il s'agit à travers cette opération d'optimiser l'utilisation des sillons entre Bastia et Casamozza en diminuant le nombre de mouvements de trains haut le pied (sans voyageurs) vers Bastia et les voies de croisement de la gare de Casamozza.

L'opération consiste à compléter les installations de signalisation ferroviaire de l'embranchement des nouveaux ateliers de maintenance situés à Casamozza (livrés fin 2011 et cofinancés au titre du PEI 2), à sécuriser les voies principales vis-à-vis des risques de dérives de matériel depuis les voies de manœuvre et à intégrer ces modifications dans le fonctionnel du système Alister de gestion centralisée des circulations, communément dénommé « Cantonnement Centralisé de Voie Unique » ou « CCVU ».

Les objectifs fonctionnels sont de :

- permettre les manœuvres sur le faisceau sud (utilisation du tiroir 518 en extrémité de la voie 3) sans intervention du régulateur du Poste de Commande Centralisé de Bastia. Cette disposition permet de manœuvrer en toute sécurité depuis les voies sortant des ateliers côté sud en engageant la voie 3 entre l'aiguillage et le heurtoir
- protéger la voie principale contre une dérive d'un train depuis la voie n° 4 par la pose d'un taquet dérailleur. Seule la mise en place de la signalisation est incluse dans le présent dossier, la fourniture et la pose du taquet lui-même devant être réalisée par l'exploitant.
- permettre lors des opérations de maintenance, les vérifications des équipements de CCVU embarqués dans les trains par la pose de 2 balises de test.

Les travaux ont été réalisés en 2012. La décision de levée des réserves est intervenue le 5 décembre 2012.

II- CONSISTANCE DES ETUDES ET TRAVAUX

L'organisation des études et travaux est la suivante :

- Une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) à apporter à la Collectivité Territoriale Corse.
- Un marché de travaux comprenant :
 1. Les études d'exécutions, les modifications de logiciel, la coordination avec les travaux de voie, l'élaboration des spécifications d'essais ainsi que la mise à jour des documents d'exploitation et du dossier de sécurité, la prestation EOQA.
 2. Les différentes fournitures permettant de compléter l'équipement de signalisation pour prendre en compte les modifications apportées au plan de voie, y compris
 3. Les travaux de dépose, pose, raccordement des équipements.
 4. Les essais du nouveau dispositif de signalisation.
- Un marché relatif à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des marchés de travaux.
- Des prestations de sécurité vis-à-vis des circulations ferroviaires pendant les travaux. Ces prestations sont confiées à l'exploitant conformément au règlement d'exploitation des CFC.

III - ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'OPERATION

Le montant des études et des travaux d'interconnexion s'établit comme suit :

DESIGNATION	N° MARCHE	MONTANT HT
Mission d'AMO dans le cadre des travaux d'adaptation du système.	11-TF-MA-038	46.014,00 € HT
Travaux - Essais - documents de sécurité - Avis d'expert indépendant	11-TF-MA-037	920.300,00 € HT
Coordination SPS	11-TF-MA-042	3 988,00 € HT
Sécurité des circulations ferroviaires, révisions, suggestions imprévues		75.712,00 € HT

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Montant total de l'opération	1.000.000 €	87.000 €	1.087.000 €

L'enveloppe budgétaire de l'opération (EBO) peut donc être fixée à **1 087 000 € TTC**.

IV - FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement de cette opération est assuré par l'Autorisation de Programme (AP) n° 141180003 inscrite au budget 2012 de la Collectivité.

Les bases de la renégociation à mi-parcours du POFEDER 2007-2013 du volet 3.3 A « accessibilité des transports » ont été stipulées de la manière suivante: « Les actions finançables concernent les études d'interconnexion avec le réseau urbain, la

réalisation et la remise à niveau des aménagements et installations nécessaires au service (croisement de voies, haltes, signalétiques ...)».

La CTC a donc sollicité le COmité REgional de Programmation des Aides, en vue d'une subvention au titre du POE FEDER Axe 3 pour l'opération intitulée « **Interconnexion Nord des Ateliers de Casamozza** » pour un montant à subventionner de 1 000 000 € HT.

Le COREPA a donné un avis favorable le 9 juillet 2012 pour le financement de l'opération dans le cadre du Contrat POFEDER pour la période 2007/2013, selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part Europe HT (47 %)	Part CTC HT (53 %)
TOTAL	1 000 000 €	470 000 €	530 000 €

V - SYNTHESE

Je propose donc à l'Assemblée de CORSE :

- 1) d'approuver le principe et les caractéristiques principales de l'opération tels que décrit dans le présent rapport,
- 2) de m'autoriser à solliciter une subvention au titre du POE FEDER d'un montant de 470 000 € HT,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.